

**VILLE D'EPERNON**

(Eure-et-Loir)  
8, rue du Général Leclerc  
BP 30041  
28231 EPERNON cedex  
Tél. 02.37.83.40.67

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**2020-230****SEANCE DU 14 DECEMBRE 2020**

FB/LN/AJ/CJ n° 2020/06

Objet de la délibération :

ECOLE MUNICIPALE DE  
MUSIQUE

NON FACTURATION DES  
COURS D'VEIL,  
INITIATION CP ET DES  
PRATIQUES COLLECTIVES

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **28**Présents : **24**Pouvoirs : **03**Votants : **27**

Date de la convocation :  
8/12/2020

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de BELHOMME François, Maire.

Etaient présents :**Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

Excusés :

EVENO Patricia, pouvoir à Stéphanie RICHARD-DUHAMEL  
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à HABEGGER Christine  
CLAIREMBAULT Claire, pouvoir à COMBEAU Cécile  
Marc BAUDELLOT - MARCHAND Jean-Paul.

Secrétaire de séance : Eric ROYNEL

Vu le décret n° 2020-1262 du 16/10/2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu la décision du Maire n° 35/2020 du 15/07/2020 fixant les tarifs de l'école municipale de musique pour l'année scolaire 2020/2021,

Vu l'avis de la Commission Culture en date 19/11/2020, qui considère qu'aucun suivi pédagogique approprié ne peut être proposé pour les cours d'éveil, initiation CP et les pratiques collectives,

le Conseil Municipal,  
sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DECIDE :**

- de ne pas facturer les cours d'éveil, d'initiation CP et de pratique collective seule pour le mois de décembre et les mois suivants et ce jusqu'à ce que le suivi soit proposé ou l'ouverture autorisée.

**Rappel des tarifs**

	Tarifs trimestriels des cours	Epernon	Autres communes
Cursus Eveil Initiation	Eveil	43,75 €	94,00 €
	Initiation CP	72,00 €	155,00 €
Hors Cursus	Pratique collective seule	15,25 €	15,25 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20201214-D2020\_12\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation





**2020-231**

- de préciser que la facturation du service non fait sera déduite le mois suivant.
- d'ajuster la facturation au prorata du service non fait le mois suivant.

VOTANTS : 27	POUR : 27	ABSTENTION(S) :	CONTRE :
--------------	-----------	-----------------	----------

Fait et délibéré à Epernon, le 14 décembre 2020

Le Maire,

F. BELHOMME



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20201214-D2020\_12\_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2020

Affichage : 15/12/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.